

Nourrissant & délicieux L'ICE CREAM GROPPI

Il est pasteurisé

R.C. 76686

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

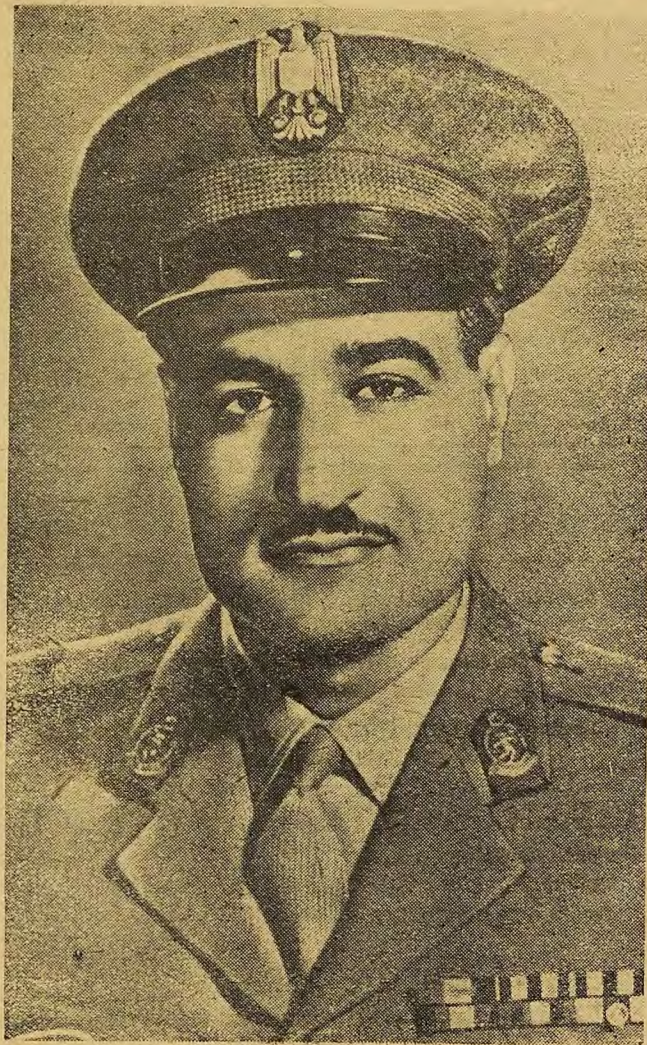
UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

PHILIPPE & Co GENEVE MAITRES HORLOGERS A GENÈVE chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29 Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

GAMAL ABDEL NASSER Président de la République



Dans un climat de liberté absolue l'Égypte a plébiscité Gamal Abdel Nasser, Président de la République et a voté la Constitution.

5.494.555 électeurs ont voté pour le Président Abdel Nasser et 5267 contre, soit une proportion de 99,84 %.

8469 votes ont été invalidés.

5.488.255 électeurs ont approuvé la Constitution et 10.046 ont voté contre, soit une proportion de 99,8 %.

Quatre ans après la Révolution, l'Égypte entre ainsi dans une nouvelle phase de son évolution politique. Tous nos vœux l'accompagnent.

LA 35ème REUNION DES SUISSES D'EGYPTE

Le 10 juin s'est réunie à Zurich, la cohorte dispersée aux quatre coins du pays, des Suisses d'Égypte, sous la houlette de leur bon berger, l'Obman Robert Rahm.

- Ed. Lambwig, Rud. Landerer, W. Muring & Mme, H. Maerklin, H. Mehr & Mme, E. Meyer, H. Meyer & Mme, H. Munz, H. Muhle, G. Mazzetti & Mme, Ch. Muller-Soutter & Mme, Mlle S. Muller, Mlle Y. Muller, A. Oelrich, O. Peter & Mme, Ed. Pfister, Heini Pfister, R. Rahm & Mme, Th. Sartori & Mme, A. Sager, Henri Suter, E. Schewermann & Mme, Max Studer, I. Ma, Studer II & Mme, A. Stuecheli & Mme, H. Violet & Mme, Mme S. Walder, W. Wichter, P. Wolfer, A. Wunderli, M. Wurth,

- A. von Arx, A. Bachofner & Mme, Theo. Balzer & Mme, Mme. V. Benz, Fr. Bertolf, E. Bischof, R. Bollinger, E. Camenisch, H. Deppeler & Mme, Elwert Bey, E. Enz, Otto Füssler & Mme, Mme. Dr. Fehr, Theo. Fierz & Mme, J. R. Flechter, Jean Frey & Mme, Rob. Frey, E. Fischer & Mme et deuz. Jils Fischer, J. J. Gamber & Mme, P. Gattiker, A. G. Grob, J. Groppi, senior, O. Hartmann el Tawil, E. Heider, Mlle E. Huber, A. Koblet & Mme, O. Kolliker, O. Knäpfel, Joh. Heinz, P. Huber, M. Hunziker & Mme, Fr. Jenny, R. Klaesh,

- Hans Klaesh, Henri Klausner & Mme, Fritz Klausner & Mme, R. Koller, G. Krauer, Erwin Lanz,

UN AMUSANT DESSIN ILLUSTRANT L'INVITATION DE M. RAHM



Chawaga Rahm war hier, er hat seine Karte abgegeben.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL DES ETATS

Au début de la séance, la Chambre, sur proposition de Bossi (rad., Tessin), décide d'ajourner la discussion sur le projet concernant les dates d'ouverture des sessions d'été et d'hiver.

Facilités spéciales à l'économie privée? A cet égard, il faudrait examiner, par exemple, s'il n'y aurait pas lieu d'accorder des facilités spéciales à l'économie privée, pour tenir compte des risques considérables qu'implique la construction d'usines d'énergie atomique.

Certains pays qui s'occupent d'une manière intensive des problèmes atomiques mettent sur pied des programmes à long terme, ayant pour objet la recherche scientifique et l'utilisation de l'énergie nucléaire dans divers domaines: non seulement industrie, mais aussi agriculture, médecine, etc.

Le chef du Département politique parle ensuite de l'encouragement des recherches atomiques par la Confédération et conclut comme suit:

Certains pays qui s'occupent d'une manière intensive des problèmes atomiques mettent sur pied des programmes à long terme, ayant pour objet la recherche scientifique et l'utilisation de l'énergie nucléaire dans divers domaines: non seulement industrie, mais aussi agriculture, médecine, etc.

Le reste de l'arrêté ne donne pas lieu à débat. On peut passer au vote final. Les votants, comme prévu, se partagent dans la proportion de deux à un: 84 voix pour, 42 contre.

Contrats collectifs du travail Rapporteur MM. Haerlin (radical Zurich) et Borel (radical Genève).

Deux factions se trouvent en présence: D'un côté les socialistes, porte-parole de l'Union syndicale suisse qui veut exercer un droit exclusif sur l'aménagement et le fonctionnement des contrats collectifs; d'autre côté, les partisans d'un plus grand libéralisme, défenseurs des syndicats minoritaires.

La première fiction a lieu sur le problème de la contrainte en matière de contrats collectifs. La majorité de la Commission propose la rédaction suivante, qui change un peu le texte du Conseil des Etats et celui du premier projet gouvernemental.

Depuis le début de l'ère industrielle, la Suisse a toujours montré un véritable esprit de pionnier: dans l'horlogerie, la construction des machines, l'électrotechnique, la chimie entre autres, elle est parvenue à des réalisations remarquables.

adapter à des exigences nouvelles. Des considérations financières ou un manque d'esprit de coopération ne doivent pas être des obstacles. Le Conseil fédéral est convaincu que le peuple suisse saura comprendre les signes de notre temps et dominera les problèmes que pose l'utilisation pacifique de l'énergie atomique avec la même efficacité et le même esprit de décision dont dans d'autres circonstances il a su faire preuve jusqu'à présent.

L'interpellateur remercie M. Pettipierre, de sa réponse détaillée et se déclare satisfait.

Le Conseil, qui s'est réuni es-

CONSEIL NATIONAL

Deux questions ont occupé toute la semaine le Conseil National: le régime du blé et celle des contrats collectifs.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre. Il eût voulu, par exemple, pouvoir modifier le prix du pain — donc mettre les variations à la charge du consommateur — selon les changements de prix à l'importation.

Dans l'idée de rendre un peu de souplesse au texte lui attribuant des compétences, le Conseil fédéral avance un amendement selon lequel cette clause n'est valable que « dans des conditions normales ».

Cet amendement est combattu. Notamment par M. Weber, socialiste bernois, ancien conseiller fédéral. Il tient l'alinéa en discussion pour décisif quant au sort final du projet.

Au vote, le point de vue du Conseil fédéral l'emporte par 92 voix contre 62. Cette décision aura une grande influence sur l'attitude finale des socialistes.

Pour le respect qui, lors de la promulgation des dispositions d'exécution, doit être observé à l'égard de la liberté du commerce et de l'industrie, on finit par admettre d'adhérer à la formule du Conseil des Etats plus nuancée que celle du Conseil fédéral.

Le reste de l'arrêté ne donne pas lieu à débat. On peut passer au vote final.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Le Conseil fédéral eût voulu, à propos des dépenses du système, obtenir la plus grande liberté possible de manœuvre.

Assemblée des délégués de la Chambre Suisse de l'Horlogerie

L'Assemblée des délégués de la Chambre suisse de l'Horlogerie s'est tenue à Berne. Elle a réuni les représentants de l'ensemble des associations horlogères suisses groupant quelque 2.000 entreprises qui occupent plus de 60.000 ouvriers.

Les dépêches de ces derniers jours en provenance des Etats-Unis ont fourni des renseignements au sujet des nouvelles attaques contre l'horlogerie suisse lancées par les manufactures de montres américaines.

Ces attaques se sont déclenchées au cours des « hearings » d'une commission du Congrès américain. Elles ont produit le plus mauvais effet en Suisse où elles ont soulevé une profonde indignation.

La Chambre de l'Horlogerie y répond comme suit:

Il est faux de prétendre que la politique et les buts industriels et commerciaux de l'industrie horlogère suisse tendent à menacer l'existence des fabricants américains de montres et à accaparer à son profit le marché américain.

Il est déplacé d'accuser la Suisse d'avoir dépensé un argent considérable aux Etats-Unis pour essayer d'influencer l'opinion publique et le serait facile de démontrer que les sommes dépensées en Suisse par les Américains en faveur de leurs produits sont beaucoup plus élevées.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Il a accentué la concurrence faite aux fabricants de montres bon marché.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Il a accentué la concurrence faite aux fabricants de montres bon marché.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Il a accentué la concurrence faite aux fabricants de montres bon marché.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Il a accentué la concurrence faite aux fabricants de montres bon marché.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Il a accentué la concurrence faite aux fabricants de montres bon marché.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Il a accentué la concurrence faite aux fabricants de montres bon marché.

Il est démontré par les plaintes des fabricants américains d'horlogerie que le relèvement des droits a été une erreur à un double point de vue.

Il n'a procuré aucun avantage aux fabricants de montres américaines, qui ont été incapables d'exploiter commercialement leur succès de 1954.

Nouvelles de la CECA

Les échanges ont augmenté de 93 % depuis quatre ans

Sur le chemin de l'intégration européenne: premiers résultats pour le charbon et l'acier.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité, ont convenu de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral et la Haute Autorité de la CECA sont convenus de mettre en vigueur provisoirement à partir du 15 juin et pour une durée de six mois, l'accord de consultation signé à Luxembourg le 7 mai 1956 en attendant qu'il entre définitivement en vigueur au moment de sa ratification par le Conseil fédéral qui aura lieu après approbation des Chambres fédérales.

Advertisement for Binaca toothpaste. Includes text: 'BELLES DENTS, FRAICHE HALEINE', 'Produit Suisse', 'BINACA', 'Pâte dentifrice'. Features an illustration of a woman's face and a tube of toothpaste.



### AU PALAIS FEDERAL

#### GROUPES SOCIALISTE DE L'ASSEMBLEE FEDERALE

Le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale s'est réuni sous la présidence de M. Fritz Gruter, conseiller national. Il a pris connaissance d'une requête du Comité de l'Association des tireurs ouverts sur l'augmentation de la subvention fédérale aux Sociétés de tir, ainsi que d'une lettre de protestation du groupe des femmes socialistes de la ville de Zurich contre la politique de renchérissement du Conseil fédéral.

Le groupe socialiste s'est prononcé ensuite en faveur de diverses interventions parlementaires. M. Huber, conseiller national, a évoqué l'autonomie en demandant à ce propos qu'on prenne à temps les mesures nécessaires contre le chômage et contre l'affaiblissement des possibilités de concurrence.

M. Welter, conseiller national, Zurich, demandera, par voie de motion, que les employés et ouvriers du commerce et de l'artisanat bénéficient des mêmes protections que les salariés assurés à la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents. M. Georges Borel, Genève, développera un postulat sur l'élargissement des bases de l'indice des prix des produits de consommation.

Après un exposé de M. Eggenberger, conseiller national, Saint-Gall, le groupe a examiné le projet de loi sur la circulation routière et s'est prononcé pour l'entrée en matière. Lors de l'examen de détail, qui n'est d'ailleurs pas encore terminé, il s'est prononcé en principe pour l'interdiction du trafic nocturne et dominical des camions lourds et la réduction de la vitesse à l'intérieur des localités.

Le groupe, après avoir entendu M. Huber, conseiller national, Saint-Gall, a approuvé le rapport de gestion et les comptes des C. F. F. pour 1955. Enfin, après avoir entendu un exposé complémentaire de M. Steiner, conseiller national, Berne, sur le projet de loi concernant les contrats collectifs de travail, il a décidé de maintenir son opposition aux privilèges prévus en faveur des syndicats minoritaires.

### LA VIE INTELLECTUELLE

#### DES JOURNAUX POUR LES ETUDIANTS TCHÉCOSLOVAQUES

L'Union nationale des étudiants suisses a fait remettre aux étudiants tchécoslovaques une lettre ouverte annonçant une action destinée à leur procurer des journaux suisses. Cette action se base sur les démonstrations d'étudiants à Prague et à Bratislava, à fin mai, qui demandaient notamment le rétablissement des libertés académiques et la possibilité de lire des journaux et des revues étrangères.

La lettre dit en particulier : « Les étudiants suisses aimeraient vous aider à faire votre connaissance. Nous vous enverrons des exemplaires de tous les grands journaux. Personne ne peut accéder les journaux suisses de faire de la politique agressive. Nous serions heureux si ces envois de journaux pouvaient permettre l'établissement de contacts sincères et fructueux entre les étudiants de la République tchécoslovaque et de Suisse ».

### ALPINISME

#### COURS DE SAUVETAGE DU C.A.S.

Le comité central du Club alpin suisse s'efforce depuis des années d'équiper les stations de secours situées dans les Alpes avec le matériel le plus récent. Pour permettre aux guides et aux alpinistes qui se mettent à disposition de se familiariser avec ce matériel, des cours régionaux sont actuellement organisés.

La section Blumtsalp du C.A.S. vient d'organiser un de ces cours à Grindelwald, auquel ont pris part plus de 30 guides et alpinistes. La garde aérienne suisse de sauvetage a également été présente : du matériel a été largué sur le glacier dominant Grindelwald, puis un hélicoptère a emporté deux victimes supposées.

Cette démonstration a prouvé une fois de plus l'importance d'une collaboration désintéressée entre l'équipe de secours et la garde aérienne. Pour que toutes les stations puissent utiliser ce matériel en cas d'accidents, une station de base sera établie à Thoune, où il sera à disposition.

et du Proche-Orient  
Dir. resp. M. Maurice Fiechter  
Journal Suisse d'Égypte

### Dans nos Cantons

#### BALE

##### INITIATIVE A BALE

Le comité du parti du travail de Bale-Ville a décidé de lancer une initiative cantonale en faveur de la construction de 1.600 appartements de 2, 3 et 4 chambres à loyer modeste. Selon l'initiative, ces constructions devraient être entreprises entre 1957 et 1959 par des coopératives de bâtiment bénéficiant de subventions ou de prêts sans intérêt.

#### BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

La 26ème Assemblée générale de la Banque des Règlements Internationaux s'est tenue au siège de la Banque à Bale, sous la présidence de M. Maurice Frère, président du conseil d'administration. Les gouverneurs ou autres représentants de 24 banques centrales ou groupes bancaires possédant le droit de représentation et de vote à l'assemblée générale, y assistaient.

Des représentants de nombreuses institutions internationales y participaient également, et en particulier M. Eugène R. Black, président de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement; M. M. Merle Cochran, directeur général adjoint du Fonds monétaire international; Sir Hugh Ellis-Rees, président du Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique; le Dr. M. K. von Mangoldt, président du Comité de direction de l'Union Européenne des Paiements; M. René Sergeant, secrétaire général de l'O.E.C.E.; M. Clarence E. Hunter, représentant du Trésor des Etats-Unis, directeur du Service des Affaires financières à l'U.S. R.O. Paris; M. J.L. Blondeel, conseiller juridique de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Assistaient en outre à l'assemblée générale des représentants de banques autres que celles qui sont mentionnées ci-dessus et notamment M. G.L. Robertson, membre du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve Fédérale, Washington; le Dr. Abdel Hakim El Rifai, sous-gouverneur de la Banque Nationale d'Egypte; M. John Ester, vice-président de la Banque de Réserve Fédérale de New-York; M. Louis Rasminsky, sous-gouverneur de la Banque du Canada; M. A. P. Graffey-Smith, gouverneur de la Banque de Rhodésie et du Nyassaland; M. Hector J. Martin, gouverneur de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

L'Assemblée générale a pris acte du rapport annuel de la banque; elle a approuvé le bilan au 31 mai 1956 certifié par les commissaires-vérificateurs et le compte de profits et pertes, qui accuse

# NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

#### BERNE

##### LA PARTICIPATION DE LA SUISSE A L'ANNEE GEOPHYSIQUE INTERNATIONALE

La Suisse, on le sait, participera à l'année géophysique internationale 1957/58. Patroné par la Société Helvétique des Sciences Naturelles, le Comité national suisse est composé de savants spécialistes dans la géophysique, la météorologie, la radioélectrique atmosphérique, l'aérodynamique, la géologie, la magnéto-terrestric, la sismologie et la glaciologie. Les frais de notre participation sont de 500.000 francs, dont 239.164 francs sont à la charge de la Confédération. Dans le message qu'il adresse aux Chambres à cet effet, le Conseil fédéral note l'importance scientifique et pratique considérable de cette « année géophysique internationale ». A noter, en particulier, que les Américains lâcheront des satellites faisant le tour de la terre en 90 minutes, à l'altitude de 160 kms.

Les travaux sur territoire suisse comprendront une opération mondiale des longitudes qui sera assurée par l'observatoire astronomique de Neuchâtel, une étude des neiges et des glaces avec la collaboration du service topographique fédéral, des mesures de la radiation solaire et des rayons cosmiques. Parmi les travaux à l'étranger auxquels notre pays participera, il faut mentionner l'expédition géologique internationale au Groenland et l'expédition radiométéorologique polaire. La participation suisse à l'expédition du Groenland consistera avant tout dans des études concernant la nivologie, la glaciologie, le mouvement des glaciers et l'ablation, ainsi que dans des travaux géodésiques. Il est prévu, dans la première campagne, la participation d'au moins quatre Suisses pour la glaciologie, l'hydrologie, la neige et la géodésie. Quant à la station radiométéorologique polaire, elle comprendra plusieurs bâtiments préfabriqués en bois pour le logement de douze membres hivernants et d'hôtes en saison estivale, des ateliers, un dispensaire et d'autres installations. La mission suisse sera composée de deux hivernants et éventuellement d'un médecin. Le matériel, recueilli facilitera l'étude de la prévision du temps à longue échéance.

#### PHYSIQUES ET PROJECTIONS

La physique expérimentale occupe une grande place dans l'enseignement de la physique dans les écoles publiques. L'exposition

#### FRIBOURG

##### BOURGEOISIE DE FRIBOURG

L'Assemblée de la bourgeoisie de la ville de Fribourg, sous la présidence du syndic Jean Bourgneuch, a adopté les comptes de 1955, qui indiquent une augmentation de la fortune de 239.164 francs. La fortune était au 1er janvier 1956 de 9.241.842 francs. L'Assemblée a d'autre part ratifié quelques ventes de terrains.

#### INAUGURATION D'UN MONUMENT RENE GRANDJEAN

Sur la plage de Portbalen, dans la Broye fribourgeoise, a été inauguré en face de Neuchâtel, « un monument René Grandjean » rappelant le 45ème anniversaire de la première traversée en « aéroplane » du lac de Colombar à Portbalen par l'aviateur vaudois, le 18 juin 1911.

#### GENEVE

##### DANS LES MILIEUX DE LA RECHERCHE NUCLEAIRE

Les savants atomistes réunis à l'Institut de physique de l'Université de Genève en arrivent à la fin de la première semaine de leurs travaux. Ils ont entendu une cinquantaine d'exposés sur lesquels ils ont échangé leurs vues et qui avaient trait aux caractéristiques nouvelles des projets et techniques relatifs aux accélérateurs de particule à haute énergie.

La discussion a porté sur l'accélérateur du synchrotron à électrons que les Américains construisent à Harwell, près de Boston.

Un des problèmes qui se posent dans la construction de cet accélérateur est constitué par la perte d'énergie par rayonnement. Il s'agit de fournir au rayon une énergie encore plus élevée pour son accélération.

#### LES ABRIS ANTIARIENS DANS LE CANTON DE SAINT-GALL

Le département militaire Saint-Gallois annonce que, depuis l'entrée en vigueur de la décision fédérale sur la protection antiarienne, en 1950, des abris ont été établis dans deux mille nouvelles constructions. Ils peuvent abriter au moins 36.000 personnes, dont 14.000 dans la ville de Saint-Gall (sur une population de 70.000 âmes).

L'Ambassadeur d'Italie à Saint-Gall

L'Ambassadeur d'Italie à Berne M. Mansilio Coppini a fait une visite officielle à la ville de Saint-Gall. Après avoir visité la bibliothèque de l'évêché, il a été reçu par le Gouvernement cantonal, puis il a visité la colonie italienne de Saint-Gall.

#### THURGOVIE

##### CENTENAIRE D'OLTEN VILLE FERROVIAIRE

Il y a 100 ans, petite bourgade campagnarde, aujourd'hui centre important de communications, dont la population s'est plus que doublée en un siècle, Olten a célébré son centenaire de ville ferroviaire. C'est en effet en juin 1856 que le premier train régulier de la Compagnie du chemin de fer Central parcourait la ligne Arauc-Olten-Aarburg et Emmenbrücke. Quelques mois auparavant les ateliers de chemin de fer avaient commencé leur activité avec, chiffre important pour l'époque, 170 ouvriers.

Un grand nombre d'invités sont arrivés dans la ville en fête. On remarque notamment l'ancien Conseiller fédéral Stampfli, le directeur général des C.F.F., M. Favre, et les représentants des autorités cantonales et communales. Au cours d'une visite à travers les ateliers, l'ingénieur Rob. Spahr, a retracé le développement de ces installations qui sont de première importance pour l'entretien de tout le matériel ferroviaire. Les ateliers d'Olten occupent actuellement 1.000 ouvriers et couvrent une superficie de 223.100 m<sup>2</sup>, ils assurent l'entretien de 4.000 wagons et de 400 véhicules à crémaillère. Au cours du banquet, M. Otto Stampfli, conseiller d'Etat, chef du département des communications, a apporté le salut des autorités cantonales, tandis que M. J. Riggenbach, sculpteur à Bale a rappelé en termes humoristiques le souvenir de son grand-père Nikolaus Riggenbach, ancien directeur des ateliers d'Olten.

#### SAINT-GALL

##### LES AMELIORATIONS FONCIERES DANS LA PLAINE DU RHIN

En 1955, les travaux d'assainissement de la plaine du Rhin se sont poursuivis conformément aux plans établis. Plusieurs torrents ont été endigués, des canaux creusés et des conduites posées, et 431,9 hectares ont été drainés ce qui porte à 3.681 hectares la surface drainée depuis le début des travaux. Environ 61 km. de routes et de chemins ont été construits et 28 km de lits de rivière recouverts. 2.409 propriétés foncières ont pris part au remaniement parcellaire dans le nord de cette région, au total 2.535 hectares. Le nouveau domaine a été délimité en automne 1955. Les grandes opérations de regroupement qui portaient sur 6.200 hectares, sont ainsi achevées à l'exception de quelques menus travaux complémentaires.

Le coût des travaux d'assainissement de la plaine du Rhin s'élevait à fin 1955 à 3.167 millions de francs, dont 3,34 millions pour l'année écoulée. La participation totale de la Confédération et du Canton de Saint-Gall s'élevait fin d'année à 26,17 millions. En 1955, la Confédération a versé 1,05 million, et le Canton 1,3 million.

#### VAUD

##### DERMATOLOGIE ET SYPHILIGRAPHIE

Le neuvième congrès de l'Association des dermatologistes et syphiligraphes de langue française s'est tenu à Lausanne à l'Aula du Palais de Rumine puis dans différents locaux de l'hôpital cantonal, sous la présidence de M. le Dr. H. Jaeger, chef du service universitaire de dermatologie à Lausanne, qui avait été chargé de l'organiser avec la collaboration de M. le Dr. H. Chapuis (Lausanne), trésorier. Plus de 200 congressistes, venus de 15 pays d'Europe et d'Outre-Atlantique, participèrent à ces travaux théoriques et pratiques. Plusieurs problèmes importants et actuels concernant les maladies de la peau. Ce congrès a pleinement réussi :

#### UR

##### EXPOSITION DE « BEAUTES INCONNUES » AU KUNSTHAUS DE ZURICH

Dans le cadre des Semaines de Juin, le Kunsthaus de Zurich expose, sous le titre « Beautés Inconnues », une collection d'oeuvres importantes, mais pour la plupart inconnues de 5 siècles de peinture. Cette exposition unique en son genre, permet aux visiteurs de faire la connaissance d'oeuvres normalement peu accessibles de la peinture européenne du 15ème au 19ème siècles. Si ces oeuvres étaient cachées jusqu'ici, c'est qu'elles étaient déposées dans des endroits peu fréquentés, ou que leur petit nombre ne justifiait pas une exposition d'ensemble. Avec cette collection, le Kunsthaus entend lutter contre le « Culte des noms connus » et faire connaître des petits maîtres au talent achevé.

Lors du vernissage, M. René Wehli, directeur du Kunsthaus, évoqua les difficultés rencontrées pendant la mise sur pied de cette exposition, les dépositaires des oeuvres, trop sollicités, se faisant de plus en plus rares pour les mettre à disposition.

#### ZURICH

##### PLUS DE 420.000 HABITANTS AU COURS DU MOI DE MAI

Le nombre des habitants de la ville de Zurich a dépassé 420.000. La ville avait, en effet, enregistré 540 naissances et 323 décès, d'où un excédent de naissances de 232. A cela s'ajoute, avec 4.951 arrivées et 3.787 départs, un excédent d'immigration de 1.164 personnes de sorte que la population de la ville a augmenté en mai de 1.396 âmes. Zurich comptait à fin mai 421.325 habitants, soit 4.685 de plus qu'au mois de mai 1955.

Ajoutons que durant le mois de mai, il y a eu 5.461 déménagements à l'intérieur de la ville et que 492 mariages ont été célébrés.

#### ACQUITTEMENT D'UN MEDECIN

En décembre 1952, un ouvrier victime d'un accident mourait dans une clinique de Zurich. A la suite d'un épanchement du liquide cervical, un jeune assistant avait fait un patient une ponction lombaire avec une solution de sel de cuisine. Mais à la suite d'une erreur de la sœur aidant à l'opération, des bouteilles furent échangées et la seringue fut remplie de citrate de sodium au lieu d'une solution de sel de cuisine. Ni la sœur, ni le médecin ne s'en rendirent compte. C'est que plus tard que l'on constata que cette erreur avait provoqué la mort du patient.

Accusés d'homicide par négligence, le médecin fut condamné à 150 francs d'amende et la sœur à 50 francs. Le médecin s'était vu reprocher de n'avoir pas contrôlé le remplissage de la seringue. Il a recouru au Tribunal cantonal zurichois. Celui-ci l'a libéré, et mis les frais à la charge de l'Etat et lui a accordé 3.000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal cantonal déclare qu'un médecin doit pouvoir faire confiance au personnel de l'hôpital.

## COMPTOIR DES CEMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company

Bureaux du CAIRE, 21, Avenue 26 Juillet  
B.P. 844, Téléphone 76025

Bureaux d'ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11  
B.P. 397, Téléphone 21579

### CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien

« SUPERCRETE »  
Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

« SEAWATER CEMENT »  
Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

## VOYAGES

Pour vos voyages en ALLEMAGNE, en ANGLETERRE, en AUTRICHE, en BELGIQUE, à CHYPRE, au DANEMARK, en ESPAGNE, en FINLANDE, en FRANCE, en GRECE, en HOLLANDE, en ITALIE, au LIBAN, en NORVEGE, en SUEDE, en SUISSE, en SYRIE, en TURQUIE, etc.

nous mettons à votre disposition nos

## LETTRES DE CREDIT

### BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

— VENTE DE BILLETS DE BANQUE ETRANGERS — EMISSION DE TRAVELLER'S CHECKS —

R. C. C. 39 R. C. A. 692

## BANQUE NATIONALE DE GRECE ET D'ATHENES S.A.

Fusion de la Banque Nationale de Grèce (fondée en 1841) et de la Banque d'Athènes (fondée en 1898).

Société Anonyme au capital de Drachmes 297.586.800

Gouverneur : BASILE J. KYRIACOPOLLO

Administration & Siège Central : ATHENES, Place Coltra  
Siège Central auxiliaire : ATHENES, 38, Rue Churchill

128 AGENCES EN GRECE

EN ANGLETERRE, LONDRES, 6, Old Jewry, E.C. 2.  
EN EGYPTE, ALEXANDRIE, 24, Rue Chérif Pacha  
LE CAIRE, 15, rue Talaat Harb Pacha  
PORT-SAÏD, Rue Fouad Ier.  
A CHYPRE, NICOSIE, LIMASSOL, FAMAGOUSTE

Adresses Administration : DIETNATEN  
Siège Central et toutes les Agences : RUTNATEN  
Siège Central auxiliaire : NABATEN

BANQUES AFFILIEES :  
ATLANTIC BANK OF NEW YORK  
Siège Central : 950, Avenue of America, NEW YORK  
(Adresse télégraphique : BANKATLANT)  
Agence : 129, William Street, NEW YORK  
(Adresse télégraphique : WILLATLANT)  
THE SOUTH AFRICAN BANK OF ATHENS Ltd.  
Siège Central : JOHANNESBURG, 116, Marshall Street.  
(Adresse télégraphique : BANKATEN)  
Agence : CAPE TOWN, Exchange Place.  
(Adresse télégraphique : BANKATEN).

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

## TYPALDOS LINES

Service bi-mensuel pour passagers par le s/s « AEGAEON » pour RHODES - PIREE - CORFOU BRINDISI - VENISE - DUBROVNIK

Prochains départs :  
8/7 - 22/7 - 5/8 - 19/8 - 2/9 - 16/9 - Etc.

Adressez-vous aux Agents :  
TAVOULARIDES & Co.

ALEXANDRIE . . . . 2, Rue de la Poste - Tél. 25932 - 20190  
LE CAIRE . . . . . 33, Rue Abdel Khaled Saouit - Tél. 58443  
PORT - SAÏD . . . . c/o « THEODOSSIADES & Co. »  
33, Rue Fouad - Tél. 2393

PORT - TEWFIK . . . c/o J. STAMATILOU  
Rue Rashad - Tél. 3111

ainsi qu'à toutes les Agences de voyages

#### Beldeanu

C'est au tour de Beldéanu de mériter la parole. Il dit tout son respect pour la justice helvétique. Il ne peut pas commettre un grand délit. Si un homme a été tué, il le regrette et il en a honte. Mais Setu était de toute façon destiné au camp de concentration. Il a trouvé dans les papiers de la Légation un, où l'on disait : « Défiez-vous de Setu. Depuis quel temps il s'absente, de nuit, de la Légation ». S'il y a un châtiment, il en revendique l'équité et demande grâce pour ses camarades.

Avant qu'on emmène les accusés, une foule de Roumains qui se trouvaient dans la salle leur donne l'accueil.

Le verdict

Jolivio Boldeanu, a été condamné à 4 ans de réclusion.

Les co-accusés de Beldéanu ont été condamnés : Stan Codrescu à 2 ans et 6 mois, John Chirila à 2 ans et 6 mois et Dimitriu Ochiai à 1 an et 4 mois de réclusion.

#### NEUCHATEL

##### UNE PLAINTE PENALE CONTRE UN DEPUTE NEUCHATELOIS

Une plainte pénale pour calomnie vient d'être déposée contre un député socialiste neuchâtelois, M. René Luthy, par les membres de l'autorité communale de Chézard-Ste. Martin dans le Val-de-Ruz. Elle est motivée par les propos tenus par M. Luthy lors de la dernière session du Grand conseil sur les moeurs électorales.

### Fédération des églises protestantes de la Suisse

La fédération des Eglises protestantes de la Suisse, qui groupe toutes les églises cantonales de confession réformée ainsi que quelques paroisses suisses à l'étranger et des églises libres, a tenu à Schaffhouse son assemblée de délégués. Le congrès a été ouvert par un service divin en l'église St-Jean célébré par le pasteur H. Roduner, et le président de la fédération des églises, le professeur H. d'Espine, Genève, qui tout deux parés de l'unité de croyance de l'Eglise.

L'assemblée a commencé sous la présidence du pasteur A. A. Lavanchy, de Lausanne. Le pasteur R. Vollenweider de Bale, a été élu nouveau vice-président en remplacement du pasteur F. Vogelssanger. Après avoir pris connaissance du rapport annuel, l'assemblée prit position à l'égard de divers problèmes actuels intéressant le protestantisme suisse. Des négociations sont en cours avec l'Association suisse de football et athlétisme en ce qui concerne la sanctification du dimanche, afin qu'il n'ait pas de plus en plus un caractère international pendant les jours de grandes fêtes religieuses.

Le comité de la fédération a été chargé d'étudier le problème de la relève des pasteurs et de soumettre des propositions adéquates pour remédier à la pénurie de pasteurs. Une brochure paraîtra prochainement et renseignera sur la possibilité d'une contribution de l'Eglise à la paix. Le voeu exprès a été émis en ce qui concerne la participation de l'Eglise dans le développement de la télévision.

La situation de l'Eglise évangélique en Espagne a donné lieu à une longue discussion.



Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 1er JUILLET

Pas de culte.

RECEPTIONS Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 1er JUILLET

AU TEMPLE 9 h. — Ecole du Dimanche, 10 h. — Culte.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec regret le décès survenu subitement, le 23 juin, dans sa 72ème année, de

M. CHARLES ROBERT DELAFONTAINE

A sa veuve, à ses enfants et à tous ceux que cette mort met en deuil, nos condoléances émues.

DONATIONS

En mémoire du regretté Robert DELAFONTAINE

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie:

MM. H. Kupper & Co. 500 M. et Mme H.G. Kupper 200 M. et Mme H. Knoblauch 200 M. et Mme C. Stadelmann 100 M. et Mme W. Bauerle 100

En faveur de l'Association Internationale de Transports funéraires à classe unique et gratuite.

Mme Vve Rose Delafontaine 500 M. et Mme Hans Hch. 200 M. et Mme J. Buhler 100

En faveur de l'Ecole Primaire Suisse d'Alexandrie

M. et Mme J. Buhler 100

En faveur de l'Eglise Protestante d'Alexandrie

M. et Mme J. Buhler 100

VENDREDI 13 JUILLET

Cocktail prolongé de la Marmite

C'est le vendredi 13 juillet, à partir de 20 h. et sous le patronage de M. Mohamed Kamal El Dib, gouverneur d'Alexandrie, que « La Marmite » donnera dans les jardins du « Méditerranée » et à « Romance » un cocktail prolongé au profit de ses œuvres.

Le Comité d'organisation a prévu, dans les jardins, des jeux amusants et nouveaux, tels que « smash it » (jeu de massacre de bouteilles), golf miniature et « honky tonk », en plus des jeux habituels.

D'autre part, il compte aménager un coin oriental (avec danseuse et spécialités culinaires) et un bar cow-boy.

« Romance » sera réservé à la danse, avec les excellents Louca et son orchestre.

On peut se procurer des billets auprès des dames du comité; quant aux tables on est prié de les réserver en téléphonant à la Direction du « Méditerranée » (62708).

AUX AMITIES FRANÇAISES

54, AVENUE FOUAD Ier, ALEXANDRIE

JEUDI 28 JUIN à 19 HEURES

SEANCE DE MUSIQUE ENREGISTREE

MOZART

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Trial » (Glenn Ford, Dorothy Mc Guire). — « Quentin Durdward » (Robert Taylor).

AMIR — Tél. 31332 — « The man who never was » (Clifton Webb, Gloria Grahame).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « Indiscretion of an American wife » (Jennifer Jones, Montgomery Clift). — « Un caprice de Caroline Chérie » (Martine Carol).

ODEON — Tél. 71866 — « Beach head » (Tony Curtis, Frank Lovejoy). — « Calamity Jane » (Doris Day, Howard Keel).

RADIO — Tél. 30282 — « Les amants du Tage » (Françoise Arnoul, Daniel Gelin, Howard Keel).

RIALTO — Tél. 24694 — « Le boulevard des Acacias » (Antigoni Valacou, Manos Katraki) film grec.

RIO — Tél. 29036 — « Siamo uomini o caporali » (Toto, Paolo Stoppa).

ROYAL — Tél. 26329 — « The road to Denver » (John Payne, Mona Freeman).

STRAND — Tél. 22322 — « The constant husband » (Rex Harrison, Margaret Leighton).

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

CHAMPIONNAT DE QUILLES 1956

Distribution des Prix Samedi soir 30 Juin à 21 h. sur la Pelouse, qui sera suivie d'un

BAL CHAMPETRE

Programme de la compétition Championnat 1956:

samedi 23 juin: de 20 à 24 heures dimanche 24 juin: de 16 à 20 » samedi 30 juin: de 17 à 21 »

Samedi 30 juin à 21 heures précises: distribution des médailles et des prix individuels.

Tous les participants sont priés d'aider à garnir le « GABENTISCH » afin que tous obtiennent un prix comme souvenir de cette manifestation annuelle.

Le Comité du Cercle Suisse du Caire.

COMPETITION DE BOCCO AU CERCLE SUISSE DU CAIRE

Dans notre magnifique Cercle Suisse à Embabeh, malheureusement peu fréquenté par de nombreux compatriotes résidents, les compétitions sportives se suivent très appréciées par le groupe de fidèles piliers. Si nos amis les tireurs et les quilleurs ont la gentillesse de nous tenir au courant de leurs prouesses, les joueurs de bocce, plus assidus, se confinent dans une réserve qui cache, peut-être, au monde sportif des performances à classer parmi les meilleures.

Le jeu de bocce est un sport léger, sympathique, puisque la souplesse, la précision du lancement de la boule et même une certaine grâce s'affirment individuellement contre la force.

La compétition de bocce qui vient d'avoir lieu au Cercle a confirmé une fois de plus l'avantage que peut s'assurer un bon chasseur à la volée contre le meilleur pointeur. La démonstration en a été faite lorsque de charmantes dames, bonnes joueuses, plaçant avec maestria et qu'un impitoyable massacreur vint les priver d'un avantage autrement assez difficile à égaliser. Les parties ont été le plus souvent captivantes. La preuve est que la corbeille des spectateurs intéressée au jeu montrait sa déception par des Oh! et des Ah! lorsqu'une boule bien lancée manquait son but de quelques centimètres pour éviter un « Schluck » néfaste au lieu d'améliorer au moins d'un point le score du joueur légèrement en retard. L'intérêt très vif témoigné par les habitués du Cercle pour ces intéressantes compétitions laisse augurer une participation toujours plus grande à ce sport sélect facilement praticable par les dames, les jeunes, ainsi que par ceux déjà d'un certain âge.

Merci au cher, sympathique et actif Président du Cercle, Monsieur Des Meules, pour le perfectionnement de la piste de jeu et l'embellissement progressif du jardin du Cercle, refuge combien agréable pendant les après-midi de la saison chaude. Un Outsider Amateur.

Palmarès du Championnat individuel Coupe - Challenge C.S.C. organisé le 10 et 17 Juin 1956

(16 participants)

Demi-Finale Finale

Schubiger 16 Schubiger 16 Rapp 10 Lubini 10

Lubini 16 Lubini 16 Mme. Benoît 14 Widmer 1

Widmer 16 Schubiger 16 Zurn 10 Widmer 6

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

1er Prix: Schubiger 2ème Prix: Lubini

HYMENEES

Nous avons appris avec plaisir le mariage, célébré le 12 juin, de notre compatriote

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

9 Rue Ross Saba Pacha

M. CYRIL ESCHER avec

Mlle GISELE HASSON

Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

NOUVELLES SPORTIVES

CYCLISME

LE TOUR DE SUISSE

Dimanche, 17 juin a débuté le Tour de Suisse 1956, à mi-col, Strehler avait déjà 8' d'un parcours de 1.645 kms, 30' de retard et Boni, écroulé en 8 étapes. L'étape la plus longue, la 2ème de Schaffhouse à Bienne avec 261 kms, la plus courte, en dehors de celle contre la montre (Bellinzzone-Coire 168 kms). Trois étapes de grande montagne, la 4ème de Lausanne à Grindelwald, la 5ème de Grindelwald à Pallanza par le Grimsel et le Simplon, la 6ème de Bellinzzone à Coire par le San Bernardino; une étape aboutissant à Pétranger, Pallanza en Italie.

René Strehler a été le premier maillot jaune de ce circuit qui est parti au petit trot sans faits notoires, les étapes étant trop longues sur un terrain peu « sélectif ». Les champions ne veulent pas se dépenser dans ces étapes longues pour gagner une ou deux minutes qu'ils perdraient ensuite dans les cols.

La première étape, Zurich-Schaffhouse (246 kms) fut marquée au début par une échappée de 20 hommes, entre autres Wagtman, (Hollande) et les Suisses Strehler, Graf et Schaer, tôt jugulée à 170 kms de Schaffhouse. A 20 kms du but, l'italien Negro et quelques uns de ses compatriotes tentent une échappée, mais une côte leur fut fatale, et c'est le suisse Strehler qui, à quelques mètres du but, emporta le premier maillot jaune, au sprint. 1) René Strehler, 6 h. 41'15"; 2) Guido Boni, Italie; 3) Edgard Soregoleos, Belgique; 4) Fritz Schaer et 23 autres concurrents, tous même temps.

La 2ème étape, Schaffhouse-Bienne (261 kms) a vu la victoire de l'italien G. Boni qui déposa Strehler de son maillot jaune. Toutes les attaques avaient été maîtrisées jusqu'à 53 kms de l'arrivée. Peu avant Soleure, à une trentaine de kms de Bienne, le Suisse Croci-Torti, l'italien Guerrini et l'Allemand Maue se détachent et prennent 300 mètres au peloton. Strehler mène la poursuite. Mais il ne peut empêcher que Schellenberg parte à son tour. A 7 kms de l'arrivée, les Suisses Schaer et Pianezzi, le Hollandais Wagtman et l'italien Boni laissent le peloton et rejoignent les échappés. A l'arrivée à Bienne, Boni bat Schaer au sprint d'une longueur, et grâce à la bonification de 30' emporte le maillot jaune.

1er Guido Boni, 7 h. 08'46" (non compris la bonification); 2ème Schaer, 3ème Wagtman, 4ème Pianezzi, 5ème Schellenberg tous même temps; 6ème Plankaert (Belg.) 7 h. 09'12".

La 3ème étape, de Bienne à Lausanne, voit une nouvelle victoire de Strehler, et est des plus combattives. Elle fut marquée par une série de barrières qu'on ouvrait et fermait devant les coureurs, avantageant certains, faisant perdre du temps à d'autres. Elle fut décisive à la montée vers Vallorbe et Le Pont, et le col de Mollendruz où Strehler, Graf, Reisser, Schaer, se décident à poursuivre activement Ferlenghi qui est en tête des échappés à une cinquantaine de kilomètres du but. A 2 kms de Mollendruz, Ferlenghi seul des échappés a plus de 6' d'avance, à 10 kms de l'arrivée, Ferlenghi n'en a plus que 2. A Cheseaux il est rejoint et 36 hommes ensemble arrivent au stade de Lausanne, où Strehler gagne au sprint et grâce à la bonification, reprend le maillot jaune à Boni. Il a fait l'étape en 6 h. 31'48" avec 35 autres concurrents même temps.

La 4ème étape est sans histoire; elle allait de Lausanne à Grindelwald et vit la victoire du belge Plankaert qui enleva l'étape en 6 h. 02' 50". Boni reprend le maillot jaune à Strehler avant 26 h. 24'30" contre Strehler 26 h. 24'30". 3ème Plankaert (Belgique). Cette victoire de Boni est due à un démarrage qui eut lieu à 3 kms de l'arrivée et qui avantagea Boni d'une avance de 19" sur Strehler. Au grand prix de la Montagne, l'Allemand Franz Reitz est en tête avec 12 points.

La 5ème étape, Grindelwald-Pallanza (242 kms.) a vu l'italien Boni, malade, s'effondrer dans le Simplon, tandis que Rolf Graf (Suisse) s'envole, suivi de Wagtman pour remporter la victoire sur le lac Majeur. Graf le prit au sprint, mais Wagtman, vu sa position, écrosse le maillot jaune qu'il enleva à Boni. A cette étape, le Tour se dessine entre Graf, Wagtman, Plankaert et Schaer. L'étape s'est jouée dans le Simplon. Premier au sommet, Hollenstein précédait de 40" Plankaert, Wagtman, Boni et Reisser. Dès les premiers lacets du Simplon, six hommes (Massoco, Graf, Hollenstein, Boni, Schaer, De Bosse) se détachent. Plus

tard, Wagtman remonte Graf à mi-col, Strehler avait déjà 8' de retard et Boni, écroulé en 8 étapes. L'étape la plus longue, la 2ème de Schaffhouse à Bienne avec 261 kms, la plus courte, en dehors de celle contre la montre (Bellinzzone-Coire 168 kms). Trois étapes de grande montagne, la 4ème de Lausanne à Grindelwald, la 5ème de Grindelwald à Pallanza par le Grimsel et le Simplon, la 6ème de Bellinzzone à Coire par le San Bernardino; une étape aboutissant à Pétranger, Pallanza en Italie.

René Strehler a été le premier maillot jaune de ce circuit qui est parti au petit trot sans faits notoires, les étapes étant trop longues sur un terrain peu « sélectif ». Les champions ne veulent pas se dépenser dans ces étapes longues pour gagner une ou deux minutes qu'ils perdraient ensuite dans les cols.

La première étape, Zurich-Schaffhouse (246 kms) fut marquée au début par une échappée de 20 hommes, entre autres Wagtman, (Hollande) et les Suisses Strehler, Graf et Schaer, tôt jugulée à 170 kms de Schaffhouse. A 20 kms du but, l'italien Negro et quelques uns de ses compatriotes tentent une échappée, mais une côte leur fut fatale, et c'est le suisse Strehler qui, à quelques mètres du but, emporta le premier maillot jaune, au sprint. 1) René Strehler, 6 h. 41'15"; 2) Guido Boni, Italie; 3) Edgard Soregoleos, Belgique; 4) Fritz Schaer et 23 autres concurrents, tous même temps.

La 2ème étape, Schaffhouse-Bienne (261 kms) a vu la victoire de l'italien G. Boni qui déposa Strehler de son maillot jaune. Toutes les attaques avaient été maîtrisées jusqu'à 53 kms de l'arrivée. Peu avant Soleure, à une trentaine de kms de Bienne, le Suisse Croci-Torti, l'italien Guerrini et l'Allemand Maue se détachent et prennent 300 mètres au peloton. Strehler mène la poursuite. Mais il ne peut empêcher que Schellenberg parte à son tour. A 7 kms de l'arrivée, les Suisses Schaer et Pianezzi, le Hollandais Wagtman et l'italien Boni laissent le peloton et rejoignent les échappés. A l'arrivée à Bienne, Boni bat Schaer au sprint d'une longueur, et grâce à la bonification de 30' emporte le maillot jaune.

1er Guido Boni, 7 h. 08'46" (non compris la bonification); 2ème Schaer, 3ème Wagtman, 4ème Pianezzi, 5ème Schellenberg tous même temps; 6ème Plankaert (Belg.) 7 h. 09'12".

La 3ème étape, de Bienne à Lausanne, voit une nouvelle victoire de Strehler, et est des plus combattives. Elle fut marquée par une série de barrières qu'on ouvrait et fermait devant les coureurs, avantageant certains, faisant perdre du temps à d'autres. Elle fut décisive à la montée vers Vallorbe et Le Pont



# La sténographie est à l'écriture ce que l'avion est au cheval

Dans tous les milieux où les débats sont de rigueur, on voit s'installer, dès l'ouverture de la discussion, une personne munie d'une petite machine silencieuse, qui, tandis que les idées s'échangent, pianote doucement dans son coin.

Cette personne est la sténographe, auxiliaire indispensable de toute création. Pratiquement, aucune forme de l'activité humaine, intellectuelle ou scientifique, ne lui échappe. Il y a des sténographes dans les congrès politiques ou littéraires, dans les hôpitaux, les studios de cinéma, les secrétariats sous toutes les formes, où ils rendent d'inappréciables services. Cette présence universelle permet aux jeunes gens qui la pratiquent de pénétrer, selon leurs goûts et leurs aptitudes, dans les milieux de leur choix.

**La sténographie dérivée du piano**

Qu'est-ce que la sténographie ? Nombreux sont ceux qui, ne l'utilisant pas, ignorent encore les services qu'elle peut rendre, ou pensent qu'elle n'est qu'une sténographie perfectionnée alors qu'elle est en réalité autre chose et plus.

L'utilisation d'une machine ne met pas l'opérateur au niveau d'une simple exécutante. Au contraire, en lui permettant d'accomplir plus rapidement un meilleur travail, elle favorise la mise en valeur de ses connaissances. En un mot, elle met la machine au service de son intelligence.

L'idée de la machine ne date pas d'hier et, si l'on peut faire remonter l'invention de la sténographie aux Grecs de l'Antiquité dès 1827, un Français, nommé Gonod, construisait la première machine « tachygraphique ». Ce fut à la Société académique de Clermont-Ferrand qu'il présenta son invention avec un rapport dans lequel il déclarait : « La célérité avec laquelle j'ai toujours vu exécuter sur le piano les plus rapides m'a donné l'idée de doter la machine que je propose d'un mécanisme un peu semblable, c'est-à-dire de touches mises en mouvement par les doigts... »

La sténographie serait donc dérivée du piano.

Les recherches effectuées dans ce domaine furent nombreuses : machine imprimant des traits et des points, une autre des chiffres, une autre la reproduction de signes sténographiques et, enfin, un appareil imprimant les caractères alphabétiques.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que quatre-vingts ans plus tard que Marc Grandjean mit au point la machine qui porte son nom et est employée dans le monde entier, alors qu'en n'a pas, jusqu'à présent, réalisé d'unité internationale dans la sténographie qui est suivie des continents et les pays aussi diverse que disparate.

Seule, la sténographie, par sa souplesse, permet la prise en n'importe quelle langue.

**La sténographie Grandjean**

Marc Grandjean simplifia à l'extrême son prototype. Deux ans après ses premiers essais, en 1910, son succès était tel qu'il pouvait songer à en entreprendre la construction en série. La première guerre mondiale ayant interrompu ses efforts, ce n'est qu'en 1923 qu'il put créer la Société « La Sténographie Grandjean » ; le perfectionnement encore sa machine grâce à laquelle, depuis, des dizaines de milliers de sténographes ont pu avoir entre les mains un métier intéressant et rémunérateur.

Tant il était certain de la valeur de sa machine et de sa méthode, Marc Grandjean avait adopté un moyen de propagande digne des temps présents : il proposait 10.000 fr. (de 1925), somme considérable à l'époque, aux sténographes capables de battre en vitesse l'une quelconque de ses secrétaires, évidemment sténographes.

Celles-ci triomphèrent toujours.

A l'inverse de ses prédécesseurs, Marc Grandjean réussit à présenter une machine dont l'emploi ne nécessite aucune autre étude préalable.

La sténographie Grandjean, qui possède un clavier de 21 touches n'utilise en effet aucun signe ni caractère particulier mais seulement, ainsi que nous le disions ci-dessus, les lettres de l'alphabet qu'elle imprime syllabe par syllabe, phonétiquement. Quelle que soit la vitesse de frappe, on a est toujours un A, un O toujours un O, etc. Ainsi peut être éliminée la fatigante déformation qui intervient fatalement à la longue dans les systèmes manuscrits, qui rend bien souvent le texte illisible par une autre personne que par le sténographe qui l'a rédigé.

L'impression se fait, non plus en largeur, sur une feuille de papier, qu'il faut changer, mais en continu sur une bande permettant l'enregistrement de 70 à 100 lettres commerciales, sans aucune manipulation. Après chaque frappe, le papier avance automatiquement d'une ligne ; l'espacement entre les lettres sur une même ligne

tient à ce que chaque caractère s'imprime toujours à la même place. L'oeil s'habitue très vite à cette disposition.

La sténographie imprime son par son, plusieurs lettres à la fois. Du fait de la suppression de l'E muet le mot « monde » par exemple s'écrira d'une seule frappe : MOND, au lieu de cinq frappes en machine à écrire (six lorsque le mot est au pluriel), plus la barre d'espace. D'autre part, les consonnes représentent le son dur et le doux : T signifie le ou de ; P signifie pe ou be. Les chiffres s'inscrivent en lettres, aussi rapidement qu'on les prononce et sans risque d'erreur : 306 s'écrit : TROISAN-SIS.

**Facilité d'interlecture**

Il en résulte une facilité de lecture, non seulement pour l'opérateur, mais aussi pour toute autre personne, n'ayant pas assisté à la prise. Cette possibilité d'interlecture permet donc la diffusion du travail par distribution du courrier à plusieurs dactylographes, ce qui crée un considérable gain de temps, d'argent constaté au sein des entreprises modernes rationnellement organisées.

Un exemple récent tiré de l'actualité internationale, illustre à merveille la supériorité de la sténographie sur ce plan. Caryl Chessman, le condamné à mort écrivain pour qui toute l'Amérique se passionne, a fait résumer par ses avocats le texte des débats de son procès parce qu'il l'estimait différent de l'original.

Que s'était-il passé ? Le sténographe juré qui avait pris ces débats était mort avant d'avoir transcrit ses notes. Ses collègues, sténographes jurés, refusèrent de faire le travail à sa place, craignant de ne pouvoir l'exécuter avec la précision désirée. Un sténographe fut cependant commis par le juge d'instruction pour effectuer la transcription mais, comme il n'était pas juré, le condamné et ses avocats obtinrent la récusation de son texte et la révision du procès.

Si le procès Chessman avait été sténographé, pareil incident n'eût pu se produire. On en apprécie particulièrement l'importance quand il y va de la vie d'un homme, mais, pour moins spectaculaire qu'il soit, l'avantage subsiste quand il ne s'agit que de correspondance commerciale ou de discussions politiques.

Récemment encore, une sténographe a été amenée à prendre pour le compte d'un journal américain une interview en anglais qui dura deux heures environ et qui se passait au début de l'après-midi d'un vendredi.

Il était donc important que cette interview fut traduite rapidement puisqu'elle devait être publiée avant la fin de la journée à Washington, aux bureaux du journal qui désirait faire paraître l'article le lundi matin, et nous savons que tous les bureaux sont fermés samedi et dimanche.

La chose a été réalisée à la satisfaction de tous et, de plus, l'article a été traduit en français et a passé dans le journal « Le Monde ».

**Rapidité, rendement ponctuation**

Bien d'autres avantages s'ajoutent à l'interlecture. La facilité d'apprentissage pour commencer. La méthode est très simple : pas de signes particuliers dont il faut s'entraîner à reproduire le graphisme. L'entraînement centré sur la question « vitesse », débute avec la première leçon.

Alors qu'en sténographie, la prise de discours ou de conférences exige la présence simultanée de plusieurs sténographes, la sténographie, elle, permet au même opérateur d'assurer la prise complète des interventions. Les vitesses de 280 mots à la minute, contrôlées en championnat tant par des industriels que des représentants de l'Enseignement, furent déjà prises et ce sur des textes totalement inconnus de la sténographe, ce qui dépasse de loin toutes les vitesses permises par les méthodes sténographiques usuelles.

Enfin, l'emploi de la machine permet d'orthographier les noms propres, de faire les corrections, mettre les chiffres et aussi la ponctuation.

**Des témoignages**

Depuis bien des années, ces multiples avantages sont appréciés par l'ensemble des organismes intéressés, 80 pour 100 des conférences nationales et internationales sont prises actuellement par des sténographes qui, grâce à elles font rayonner la profession sur le monde entier.

La plupart des conseils généraux de France, des partis politiques, des Fédérations et Associations des groupements professionnels ou syndicaux, sont régulièrement enregistrés en sténographie.

Dans un passé récent, les débats du grand Conseil international de Berlin, ceux de la Conférence de San-Francisco, du Conseil

# DE L'ANESTHESIE AUX GAZ ASPHYXIANTS

## LES INSECTES ONT TOUT INVENTE AVANT NOUS

Farmi les inventions dont s'enorgueillissent les hommes, il n'en est guère qu'une insecte n'ait trouvée avant eux. Ne parlons pas de l'art de construire, ni de telles autres industries, comme celle de la soie, où certains ont passé maître. Laissons de côté les ponts suspendus que lance audacieusement l'humanité, et les tunnels que creusent tant d'insectes fous-foyers. Voyons l'agriculture. Saurez-vous que certains fourmis ont inventé le système de semenciers dans des champs maintenus dans les conditions de température et d'humidité requises, de véritables champignons ? Elles en savent quelque chose, et creusent des canaux pour en assurer l'irrigation.

Les insectes ont également précédé l'homme dans l'industrie de l'armement. Certains cœléoptères sont des artilleurs nés : ils expulsent, se ne dirait pas par où, un fluide qui se volatilise brusquement à l'air en produisant une petite explosion. Une chenille de papillon, notamment, la « ceruta vimula », ainsi qu'une espèce de termites, l'« enceros monoceros », emploient une sorte de gaz lacrymogène.

Et n'oublions pas que c'est la chenille, parbleu, qui a, devant les constructeurs de tanks,

Mais il y a mieux. Les sociétés des fourmis possèdent un service d'infirmeries, chargé de soigner les malades et les accidentés du travail.

Le docteur Robert Nachtwey assure même qu'elles sont capables, si besoin est, d'accomplir de véritables opérations chirurgicales.

Un jour, raconte-t-il dans son remarquable ouvrage sur l'« Instinct chez les insectes », il vit une de ces assaillantes sociales s'occuper d'une ouvrière.

Elle blessée. Elle l'examinait attentivement, lui frappant, avec ses antennes, le fémur atteint par la chute d'une pierre. Et soudain, elle prit entre ses mandibules le membre meurtri, le mordit énergiquement, jusqu'à l'amputation complète.

L'ouvrière, au bout d'un certain temps de convalescence, put reprendre le travail.

Par la suite, notre entomologiste put assister à d'autres opérations analogues. La seule chose qu'il ne vit pas, ce fut le remplacement du membre amputé par une jambe de bois. Les fourmis, du moins jusqu'à plus ample information, semblent ignorer la prothèse.

Bernard ROSIER.



**Condensateurs électriques :**

- Installations automatiques pour l'amélioration du cos φ
- pour lampes fluorescentes
- pour appareils électriques
- pour émetteurs

**Condensateurs Fribourg S.A.**

Représentation pour l'Egypte :

**THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE**

15 rue Toussoun  
ALEXANDRIE

**IONIAN BANK LIMITED**

FONDEE EN 1839

CAPITAL AUTORISE £ 1.000.000  
CAPITAL SOUSCRIT £ 600.000  
FONDS DE RESERVE £ 400.000

DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE :  
ALEXANDRIE — 7, Rue Adib  
R.C. 374

SUCCESSALE AU CAIRE :  
106, Rue Mohamed Bey Farid. — R.C. 75951

AGENCES EN EGYPTE :  
BENI-SOUFF, DAMANHOUR, FAYOUM,  
MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG

LONDRES — GRECE — CHYPRE



**Prochains départs d'Alexandrie pour :**

**NAPLES MARSEILLE GENES BEYROUTH** s/s "Nefertiti" à 4 heures p.m. 6 JUILLET 20 JUILLET et 3 AOÛT, etc.

**NEW-YORK (via Beyrouth, Naples, Marseille, Gènes).** s/s "Khedive Ismail" Vers mi-Juillet

**BEYROUTH** s/s "Khedive Ismail" Vers mi-Juillet

**ROTTERDAM ANVERS HAMBURG BREME** s/s "Alkahirah" Vers mi-Août

**SUEZ DJEDDAH PORT SUDAN** Services réguliers par les s/s "Taif" "Talodi" "Fouadieh"

Pour tous renseignements, s'adresser à

**ALEXANDRIE** Administration : 1, Rue Moustouche Pachou, Téléphone 21423. Bureaux des Passages, 1, Rue Fouad Téléphone 20924.

**LE CAIRE** 26, Sh. Chérif, Téléphone 46322.

**SUEZ** "The English Mail Line", — Téléphone 3681.

**PORT SAID** "The English Coaling Co. Ltd.", — Tél. 3333

ET AUX PRINCIPALES AGENCES DE VOYAGES (R. C. A. 16708).

# Après un siècle, les savants académiciens n'ont pu expliquer les faits hallucinants qui révolutionnèrent Cideville

Il y a cent ans, en septembre 1836, l'Académie des Sciences morales et politiques était saisie par le savant écrivain Eugène de Mirville, d'un mémoire concernant des faits « merveilleux » dont le scripteur avait été le témoin oculaire avec cent cinquante autres personnes dignes de foi. Ces faits avaient eu pour théâtre le presbytère de Cideville (Seine-Inférieure).

M. de Mirville en soumettait l'exact compte rendu aux éminents académiciens pour qu'ils en tirent une explication susceptible d'éclaircir l'opinion publique profondément troublée.

Depuis un siècle, cette explication n'a pas été trouvée. Le mémoire figure toujours à la bibliothèque nationale de France sous la cote no. 36331.

Cideville est un paisible hameau situé dans la campagne normande, à une trentaine de kilomètres au nord de Rouen.

L'affaire commença par une pluieuse matinée de mars 1849. Ce matin-là le berger Félix Thorel, d'Auzouville l'Esneval, vient d'apprendre par les gendarmes que son bienfaiteur le guérisseur Girard (1), habitant de Cideville, a été condamné la veille à dix-huit mois de prison pour « pratiques réprouvées illégales ».

Girard est favorablement connu dans tout le pays. C'est un homme âgé, plein de connaissances mystérieuses, auxquels les paysans s'adressent volontiers, lorsqu'ils éprouvent quelque ennui. Il connaît la vertu secrète des plantes, l'influence des planètes et les formules conjuratoires qu'il faut prononcer pour éloigner le mal des maisons, des champs ou des étables.

Personnellement, Félix Thorel n'a eu qu'à se louer de ses rapports avec Girard. Celui-ci l'a guéri en maintes occasions et lui a enseigné ce que tout bon berger doit savoir pour préserver son troupeau des calamités surnaturelles qui peuvent s'abattre sur lui.

En fait, Félix Thorel tient le père Girard pour un homme de bien. Or, il a été dénoncé à la maréchaussée et arrêté comme un malfaiteur. Pour Thorel, l'identité du dénonciateur ne fait aucun doute : c'est l'abbé Tinel, curé de Cideville.

Mais il ne l'emportera pas au paradis ! hurle le berger à tous ceux qu'il rencontre. Girard se vengera. Et c'est moi qui serai l'instrument de sa vengeance !

Sous sa houppelande de bure, ruisselante de pluie, le berger gesticule comme un exalté. L'oeil hagard, les lèvres humides de bave, il tend son poing rugueux vers l'église et profère les pires insultes à l'adresse du curé. Fidèles à leur ancestrale prudence, les paysans ne soufflent mot.

Envouté

Le prêtre, d'ailleurs, ne tarde pas à être informé des menées formulées par le berger. Mais il ne prend pas la chose au tragique. Il se borne à rassurer ses ouailles en leur disant que s'il n'éprouve pas d'admiration pour Girard qui, d'après lui, sent un peu le soufre, il n'est responsable en aucune manière de ses démentis avec la justice. Il ne l'a pas dénoncé.

— Ça ne fait rien, monsieur le curé, lui dit-on, méfiez-vous quand même du gars Thorel. Lui aussi est vaguement sorcier. Il peut déchaîner le diable après vous.

— Eh bien, qu'il y vienne, le diable ! rétorque l'abbé, avec une souriante assurance. Nous possédons tout ce qu'il faut pour le recevoir...

Les choses en restent là pen-

dant huit mois. Aussi, est-ce sans la plus petite méfiance et avec une parfaite tranquillité d'esprit qu'un dimanche de novembre, le curé de Cideville se rend à une vente publique, accompagnée de ses pupilles, Jean et Antoine, respectivement âgés de 12 et 14 ans. Les deux enfants, fils d'un honorable ménage d'instituteurs de Rouen, sont en pension au presbytère. Destinés deux à la prêtrise, ils y apprennent le latin et les sciences profanes, tout en respirant l'air salubre de la campagne.

Donc, cet après-midi-là, après vêpres, ils assistent en curieux aux jeux des enchères dont la vivante animation contraste agréablement avec la solennelle austérité de l'office qu'ils viennent d'entendre.

Thorel, aussi, est parmi le public. On aperçoit, de temps à autre, sa silhouette courte et torse épais qu'éclaircit encore la blouse bleue fraîchement empestée. Et bientôt, le berger, dont les yeux brillent étrangement sous les sourcils touffus, vient s'immobiliser derrière le petit Jean, momentanément séparé de son frère et de l'abbé.

Le berger ne fait aucun geste. Il se borne à darder son regard sur sa nuque en remuant les lèvres sur des paroles inaudibles. Le manège dure à peine quelques minutes...

Et tout part de là...

**La sarabande infernale**

Dès que le curé et ses pupilles ont, à leur retour de la vente, franchi le seuil du presbytère, les premiers phénomènes commencent. Coups dans les murs, bruits de pas, déplacements de meubles, chutes d'objets, bref, toute une série d'incidents sans cause apparente emplissent la paisible demeure d'une agitation anormale.

Les enfants, effrayés, se serrent contre la soutane du prêtre qui, au comble de la stupeur, trouve à peine la force d'ébaucher quelques signes de croix...

Mais cette pieuse défense semble aggraver encore les choses ! Des tableaux se détachent des cloisons et tombent. Un pic invisible ébranle les murs et les coups deviennent si rapides et si violents qu'on les perçoit maintenant de l'extérieur et les premiers voisins accourent affolés.

A genoux sur les dalles, le curé prie, imité avec peine par les deux enfants, blêmes d'épouvante.

L'arrivée des voisins ne change rien.

Au contraire ! Comme saisis d'un vent de folie, les objets tombés à terre, se soulèvent et se déplacent en tourbillonnant sur eux-mêmes, avant de venir s'écraser contre les cloisons.

Toute l'assistance est glacée de terreur.

— Le diable ! C'est le diable ! commencent à bégayer les témoins.

Plus courageuses, deux vieilles dévotes sont allées à l'église se querir un vase d'eau bénite... D'une main tremblante, elles tentent une asperction.

Aussitôt, un lourd vaisseau de chêne se met à osciller sur sa base, une pile d'assiettes s'effondre, les verres volent à travers la pièce... Les gens hurlent et s'enfuient en se bousculant.

... Toujours à genoux, le visage livide, les paupières closes, le curé poursuit ses invocations... A côté de lui, le petit Jean, en proie à une crise nerveuse, se convulse silencieusement au milieu des débris de plats et des éclats de verre que

son frère, ravagé de peur, essaie d'écarter.

L'extraordinaire sabbat se prolonge pendant plus de deux heures. Tout le village est consterné.

Un coup puis une caresse

Le lendemain, mal remis de leurs émotions, les habitants de Cideville, viennent nombreux entendre la messe que le curé Tinel célèbre avec une ferveur toute particulière. Pendant ce temps, les mêmes bruits que la veille recommencent à se produire dans la salle du presbytère. Les murs vibrent comme sous des coups de marteau frappés par un colosse. La gendarmerie est déjà sur les lieux et la vue des uniformes apaise quelque peu les villageois angoissés. Sous la conduite du brigadier, on explore les combles, la maison est cernée, mais les formidables chocs continuent. Dans la grand-salle, de lourds chenets de bronze sont pris d'une vie étrange et dansent sur le sol, en compagnie des pincettes et d'une pelle.

Le maire, muet d'effroi, regarde cet étonnant spectacle. Une bache enflammée quitte l'âtre, erre un instant sur les dalles et revient toute seule se placer dans la cheminée. D'autres bûches limitent. Les témoins — ce sont les plus hardis du hameau — sentent leurs cheveux se dresser sur leur tête.

Soudain, le maire laisse échapper un cri de douleur. Un choc violent vient de lui meurtrir la culasse droite. C'est trop !

Mais, presque aussitôt, il ressent « comme une caresse » à la douleur disparaît...

... inutile de dire que les gendarmes n'ont trouvé personne dans leur minutieuse exploration des atres et que cet étrange choc porte l'angoisse générale à son paroxysme.

**Des chants**

Bientôt, tous les environs sont au courant des faits invraisemblables qui sévissent à Cideville. Les curieux affluent. Parmi eux, des prêtres qui uissent leurs prières et leurs conjurations à celles du curé Tinel.

Rien ne fait.

Cependant, les manifestations changent de forme. A la violence des coups, aux trombes d'air qui font vaciller les meubles succèdent à présent d'autres phénomènes. Dans un but louable certaines personnes ont chanté des cantiques et une sorte d'écho répète, sur les murs, le rythme de leurs chants. L'écho poursuit même tout seul la cadence de la strophe lorsque celle-ci reste inachevée.

Il ne s'agit donc plus d'une « force neurique », comme dit le savant docteur Maynard, de Macquerville, venu, lui aussi, sur les lieux, mais d'une espèce d'entité « intelligente » qui a la possibilité de régler ses actions sur l'extérieur...

Du spiritisme ? Non. A l'époque, ce mot ne figure pas encore dans le vocabulaire. Alors quel ? Faut-il parler de hantise, de possession ? Si l'on veut...

Un vieux prêtre, qui est venu passer la nuit chez le curé Tinel à eu l'idée d'interroger la « force » à voix haute. Des coups ordonnés lui ont répondu. Ces coups signifient conventionnellement : non, oui, et vont même jusqu'à former des phrases, selon une manière de code préétabli.

On croit rêver.

Cideville devient, peu à peu, la capitale française du mystère et notamment sur le chemin qui

Le « démon » est alors sommé de libérer l'enfant qu'il torture et de mettre fin à ses effrayantes extravagances. Mieux ! on exige de lui qu'il vienne demander pardon. S'il n'obtempère pas, il subira encore le supplice des pointes. Une voix intemporelle répond alors :

« Je viendrai... »

Fia provisoire

Le lendemain, le berger Thorel se présente au presbytère. Son visage convulsé porte les traces sanglantes et fraîches d'écorchures provenant d'instruments pointus. (Les oculistes reconnaîtront à ce signe un cas précis de lycanthropie). Et après bien des adjurations et des menaces, il consent à demander pardon à l'enfant. Ce dernier identifie le berger sans l'avoir jamais vu auparavant. Il s'écrite, pâle d'effroi :

— C'est lui !... c'est l'homme ! c'est Thorel...

Les phénomènes avaient duré exactement deux mois et demi, du 26 novembre au 15 février. Ils avaient fait un tel bruit dans la région que l'archevêque de Rouen, Mgr Blanchard de Bailleul, prit la tardive et juste décision d'éloigner les enfants du presbytère.

Un incident opposa encore, par la suite, le berger sorcier au curé Tinel, ainsi que le relatent les archives de la justice de paix de Yerville.

Le berger fut débouté. Il s'était plaint de violences exercées sur lui par l'ecclésiastique. Ce jugement, pas plus que la décision de l'archevêque, ne permettent néanmoins de mettre un point final à l'affaire. Au point de vue de la science profane, l'origine des phénomènes reste toujours inexplicable.

C. J. C.